

Fiche KTsens 4. 8 : Les merveilles de la Communion

1 : Les effets de la Communion

Saint Thomas, Q. 79, a. 1 :

1 : Le Christ, venant sacramentellement dans l'homme, **produit la vie de la grâce**, selon cette parole (Jn 6, 58) : "Celui qui me mange **vivra** par moi." Ce qui fait dire à S. Cyrille : "Le Verbe de Dieu **vivifiant**, s'unissant à la chair qui lui est propre, la rend **vivifiante** à son tour. Il convenait donc qu'il s'unisse d'une certaine façon à nos corps par sa chair sacrée et son sang précieux, que nous recevons pour une bénédiction vivifiante, dans le pain et le vin."

2 : Dans ce sacrement, est représenté la passion du Christ. Et c'est pourquoi ce sacrement opère dans l'homme l'effet que la passion du Christ a opéré dans le monde.

3 : L'eucharistie nous est donnée **par mode de nourriture et de boisson**. Aussi, l'effet que la nourriture et la boisson matérielle produisent à l'égard de la vie matérielle - **sustenter, accroître, réparer et délecter** - tout cela, ce sacrement le fait à l'égard de la vie spirituelle. Ainsi S. Ambroise : "Ceci est le pain de la vie éternelle, qui fortifie la substance de notre âme." Et Chrysostome, commentant S. Jean : "Il se présente à nous, qui désirons le toucher, le manger et l'embrasser." Si bien que le Seigneur dit lui-même (Jn 6, 56) : "Ma chair est vraiment nourriture et mon sang est vraiment boisson."

4 : **Unité du corps Mystique** : Saint Augustin dit : "Notre Seigneur a présenté son corps et son sang dans ces éléments qui, à partir d'une multitude, sont réduits à l'unité car l'un", le pain, " est une seule masse faite de multiples grains; l'autre", le vin, " est un seul liquide fait de multiples grappes". Et il dit ailleurs : "Ô mystère de bonté, ô signe d'unité, ô lien de charité ! "

2 : Communion et péché mortel

Q. 79, a. 3 : Quiconque a conscience d'un péché mortel possède en lui-même un obstacle à percevoir l'effet de ce sacrement, parce qu'il n'est pas un sujet adapté à ce sacrement; d'une part, parce que spirituellement il n'a pas la vie, et ainsi il ne doit pas prendre une nourriture spirituelle, ce qui n'appartient qu'à un vivant; d'autre part, parce qu'il ne peut pas s'unir au Christ, - ce que réalise ce sacrement -, aussi longtemps qu'il est attaché au péché mortel. C'est pourquoi il est dit, au livre des *Croyances ecclésiastiques* : "Si l'âme est attachée au péché, la réception de l'eucharistie la charge plus qu'elle ne la purifie." Par conséquent, chez celui qui reçoit l'eucharistie avec la conscience d'un péché mortel, ce sacrement n'opère pas la rémission du péché.

Q. 80, a. 4 : Quiconque mange ce sacrement signifie donc par là même qu'il est uni au Christ et incorporé à ses membres. C'est là le fait de la foi formée, qui ne coexiste jamais avec le péché mortel. Il est évident, par conséquent, que quiconque mange ce sacrement avec un péché mortel commet une **fausseté** dans ce sacrement. Il encourt donc le sacrilège, comme violant le sacrement. Et c'est pour cela qu'il commet un nouveau péché mortel.

Communion et péché Vénial

Q. 79, a. 4 : on voit que ce sacrement possède une vertu pour la rémission des péchés véniels. Car ce sacrement se prend sous l'aspect d'un aliment nourrissant. Or la nutrition procurée par l'aliment est nécessaire au corps pour restaurer ce que perd quotidiennement par l'action de la chaleur naturelle. Et, sur le plan spirituel, il se produit en nous, quotidiennement, une déperdition due à l'ardeur de la convoitise, par les péchés véniels qui diminuent la ferveur de la charité, comme on l'a montré dans la deuxième Partie. C'est pourquoi il appartient à ce sacrement de remettre les péchés véniels. Aussi S. Ambroise dit-il qu'on mange ce pain quotidien " pour remédier à la faiblesse quotidienne". Quant à la " réalité " de ce sacrement, c'est la charité, *dont ce sacrement excite non seulement l'habitus, mais l'acte : c'est par là que les péchés véniels sont effacés.* Il est donc évident que les péchés véniels sont remis par la vertu de ce sacrement.

Communion fréquente

q. 80, a. 10 : Faut-il recevoir ce sacrement quotidiennement ?

Au sujet de l'usage du sacrement, on peut se placer à deux points de vue. Le premier à l'égard du sacrement lui-même, dont la vertu est salutaire aux hommes. C'est pourquoi il est utile de le recevoir quotidiennement, pour en percevoir quotidiennement le fruit. Aussi S. Ambroise dit-il : "Si, chaque fois que le sang du Christ est répandu, il est répandu pour la rémission des péchés, je dois toujours le recevoir; moi qui pêche toujours, je dois toujours prendre ce remède."

On peut aussi considérer l'usage du sacrement à l'égard du communiant, **de qui l'on exige qu'il s'approche de ce sacrement avec beaucoup de dévotion et de respect.** Et c'est pourquoi, si quelqu'un se trouve chaque jour bien préparé, il est louable qu'il le reçoive chaque jour. Aussi S. Augustin, après avoir dit : "Reçois-le pour qu'il te profite quotidiennement", ajoute-t-il : "Vis de telle sorte que tu mérites quotidiennement de le recevoir." Mais, parce que très souvent, chez la plupart des hommes, surgissent beaucoup d'obstacles à cette dévotion, par suite d'une mauvaise disposition du corps ou de l'âme, il n'est pas avantageux à tous les hommes d'accéder quotidiennement à ce sacrement, mais aussi souvent qu'on s'y jugera préparé. Aussi est-il dit, dans le livre des *Croyances ecclésiastiques* : "je ne loue ni ne blâme la communion quotidienne."

Quelques citations

Si l'on savait à quelle hauteur la Communion nous élève, nous serions à genoux pour jamais devant la Sainte Eucharistie. Elle nous divinise en quelque sorte, c'est une extension de l'Incarnation. Saint Jean-Marie Vianney (1786-1859), curé d'Ars.

L'Eucharistie est le point où Dieu et l'âme se rencontrent : Dieu avec toutes ses grâces, l'âme avec tous ses besoins. Mgr Besson.

J'ai souvent réfléchi sur les remèdes à cette indifférence universelle qui s'empare d'une manière effrayante de tant de catholiques et je n'en trouve qu'un : l'Eucharistie, l'amour de Jésus eucharistique. La perte de foi vient de la perte de l'amour. Saint Pierre-Julien Eymard (1811-1868).